

InfoCOUPE

NOVEMBRE 2024

Forêt domaniale de La Malmaison

La forêt domaniale de la Malmaison est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation sur la parcelle 29 située sur la commune de Rueil-Malmaison.

Une coupe en futaie irrégulière

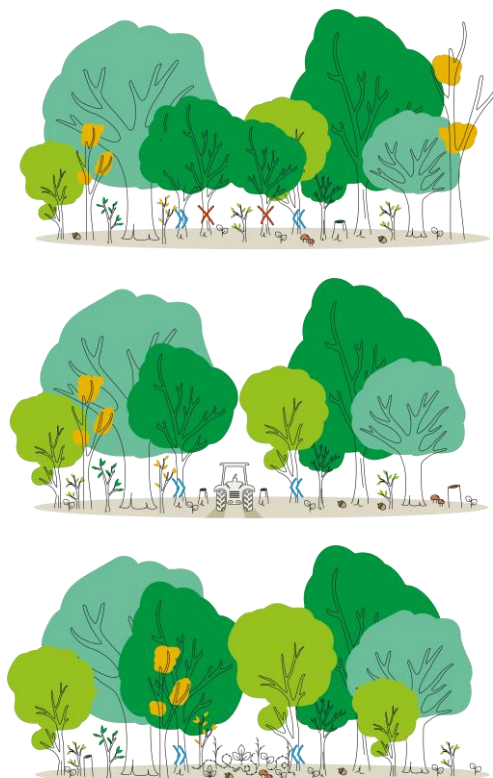


Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	29
Surface	1,82 hectares
Type de peuplements	Majorité de chênes
Date de début des travaux	Novembre 2024
Durée du chantier	5 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Complétée par une ouverture de chemins d'exploitations



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Détails travaux

>> Grâce à cette coupe, **les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation**. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

>> **La coupe en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu et en produisant le bois dont la société a besoin. Cette coupe va également permettre la sécurisation du périmètre forestier près de la piste cyclable et du golf de Saint-Cloud.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers interne à l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Pourquoi cette coupe ?

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Cette coupe a lieu dans le cadre de création de chemins de cloisonnements. Ces chemins ont pour fonction de canaliser le passage des engins et des bûcherons afin de protéger les sols forestiers.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur la parcelle 29. La forêt va se régénérer naturellement ; il n'y aura pas de plantation.

➤ La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se développer naturellement.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

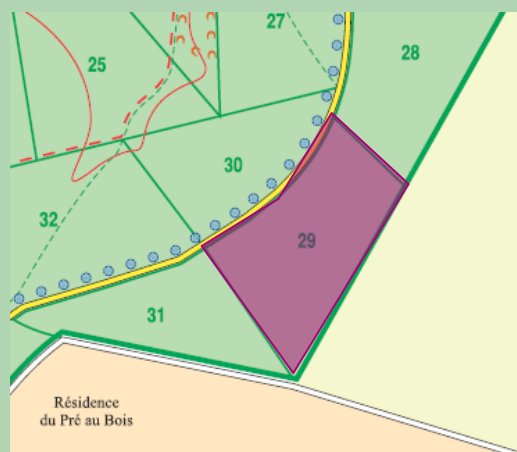
Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe



Coupe en futaie irrégulière complétée par une ouverture de chemins d'exploitations



La forêt domaniale de La Malmaison

Grande de 200 hectares, la forêt domaniale de La Malmaison est plus connue sous le nom de "Bois de Saint-Cucufa" : elle a appartenu à Joséphine de Beauharnais après la Révolution. Elle est essentiellement constituée de châtaigniers et de chênes. Les châtaigniers sont aujourd'hui menacés par la maladie de l'encre, les forestiers s'attellent à renouveler les peuplements afin de les rendre résilients aux enjeux climatiques actuels et futurs.

Son relief et sa mosaïque de sols expliquent la grande variété de paysages : futaies de chênes anciens, pentes couvertes de châtaigniers, aulnaies-frênaies dans les vallons. Elle abrite une biodiversité riche, notamment dans les milieux ouverts comme l'étang de Saint-Cucufa.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Édouard Charton
78000 Versailles

Ag.versailles@onf.fr